ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école nationale d'assurances

Question écrite n° 11063

Texte de la question

M. Christian Jeanjean attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la suppression envisagée du financement public du Conservatoire national des arts et métiers pour son institut, l'École nationale d'assurances. Le 15 novembre 2002 l'ensemble des députés qui se sont, à l'Assemblée nationale, exprimés sur ce sujet ont tous souligné le caractère critiquable de la procédure adoptée par l'Assemblée nationale décidant de reporter l'application de cette décision au 1er janvier 2004. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'une réelle concertation soit menée avec toutes les parties concernées par ce problème et si une négociation est envisageable sur le mode de financement de l'École nationale des assurances.

Données clés

Auteur : M. Christian Jeanjean
Circonscription : Hérault (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11063
Rubrique : Grandes écoles
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 473
Question retirée le : 13 janvier 2004 (Retrait pour cause de question identique)